

# Compte-rendu

8 novembre 2021



<b>Objet</b>	Réunion du Conseil du Collège des écoles doctorales
<b>Lieu</b>	Salle du bureau
<b>Date</b>	8 novembre 2021
<b>Heure</b>	9h

<b>Participants</b>	<b>Fonction</b>
Aurélié ANGLERAUD	Responsable administrative du Collège Doctoral
Choukri BEN AYED	Directeur de l'ED 613 SSTSEG
Sabrina BRUGIER	Assistante de gestion ED SISMI et CEGA
Claire BUISSON	Adjointe de direction Collège Doctoral
Claire CORBEL	Directrice du Pôle Recherche
Véronique DELUCHAT	Directrice Adjointe de l'ED 614 CEGA
Charles DUODOGNON	Directeur Adjoint de l'ED DSP
Fanny ESCURE	Assistante de gestion ED SBS et SLPCE
Vincent GLOAGUEN	Chargé de mission Doctorat, Ecoles et Formations Doctorales
Dorian GUILLON	Assistant de gestion ED Humanités et SSTSEG
Bernard JARRY	Directeur de l'ED 610 SISMI
Alexandre MAITRE	Directeur Adjoint de l'ED 609 SIMME
Frédérique SAVIGNAT	Chargée de professionnalisation des doctorants
Amandine SENAMAUD	Assistante de gestion administrative et financière du Collège Doctoral
Didier TSALA EFFA	Directeur adjoint de l'ED SLPCE
Mireille VERDIER	Porteuse de projet de l'ED BCS
Anne VERGONJANNE	Porteuse de projet de l'ED S&I
Soazig VILLERBU	Porteuse de projet de l'ED LSHS

Ordre du jour :

- Opérations préalables au démarrage des futures écoles doctorales
- Évènementiel
- Sites internet
- Points divers

## I- Opérations préalables au démarrage des futures Ecoles Doctorales



Vincent Gloaguen rappelle les documents à produire pour permettre le démarrage des nouvelles ED au 01/09/2022. Il s'agit, d'une part, des Règlements Intérieurs respectifs de chaque ED et d'autre part, de la Charte des Thèses de l'établissement.

Compte tenu des évolutions réglementaires envisagées autour de l'arrêté du 25 mai 2016 dans les prochains mois, ainsi que de l'évolution potentielle des statuts du Collège Doctoral, il précise que ces documents pourront faire l'objet d'adaptations ultérieures.

Dans l'immédiat, il s'agit donc de proposer une version oecuménique de ces documents, afin de permettre aux ED de fonctionner et de délibérer légitimement dès leur démarrage au 01/09/22.

Pour ce faire, des matrices de Règlement Intérieur et de Charte des Thèses seront proposés aux Ecoles Doctorales par le Collège Doctoral d'ici le **17 décembre 2021**.

Les retro - planning envisagés (*diapositives 7 et 15*) permettront ensuite une validation de ces documents par le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

En complément, et toujours dans le but de permettre aux nouvelles ED de débiter au 1<sup>er</sup> septembre 2022, les porteurs de projet devront également transmettre au Collège Doctoral :

- Leurs intitulés et mentions de diplôme définitifs (*diapositives 9 à 12*) d'ici le **17 décembre 2021**
- La répartition des conseillers dans les conseils des futures ED par collège électoral d'ici le **13 décembre 2021** (*diapositive 8*)

## II- Evènementiel



La formation doctorale est rythmée chaque année par plusieurs temps forts que sont : la journée d'accueil des primo - entrants, la remise des prix de thèse, la cérémonie de remise des diplômes et pour finir, le concours Ma Thèse en 180s.

**Journée d'accueil** (*diapositive 18*) :

En cette année de transition, la journée d'accueil sera exceptionnellement proposée plus tardivement qu'à l'accoutumée, notamment pour permettre l'intégration des éléments transmis par l'HCERES dans son rapport d'évaluation des ED et du Collège Doctoral.

Elle pourra se tenir dans ou en dehors des murs de l'Université et sur une amplitude horaire d'environ 2h en fin de journée (17h – 19h)

Les dates du 9 et du 16 décembre sont dans un premier temps retenues.

Le choix définitif sera déterminé en fonction des disponibilités des représentants des futures ED BCS et GIO.

Ce temps d'accueil sera rythmé par trois séquences :

- Une présentation institutionnelle de la formation doctorale à l'Université de Limoges,
- Un ou plusieurs ateliers participatifs,
- Un moment de convivialité.

A noter que pour la rentrée universitaire 2022, ce moment d'accueil sera organisé au cours de la première quinzaine de novembre.

**Prix de thèse** (diapositives 19 et 20) :

Concernant les prix de thèse décernés par l'Université de Limoges, plusieurs visions sont partagées par les membres de l'assemblée.

Si l'idée d'un prix de thèse par secteur académique est prônée par certains, elle n'est, pour d'autres, pas adaptée à l'échelle locale et pourrait, par ailleurs, contrarier la dynamique pluridisciplinaire qui caractérise l'Université de Limoges.

**MT 180S** (diapositive 21) :

Pour ce qui est du Concours Ma thèse en 180S et après échanges au sein du Conseil des Membres, Isabelle Klock Fontanille a informé Vincent Gloaguen et Aurélie Angleraud que le périmètre UP/UL/ENSMA avait été retenu pour cette année universitaire de transition.

La finale de ce regroupement d'établissement se tiendra dans les locaux de l'ENSMA durant le mois de mars 2022.

**Cérémonie de remise des diplômes** (diapositive 22) :

Les événements 2021 – 2022, se clôtureront par la cérémonie de remise des diplômes qui pourra se tenir au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Afin de pouvoir consacrer un temps suffisant pour échanger et rénover ce volet événementiel, un groupe de travail sera mis en place et animé par Vincent Gloaguen durant le premier semestre 2022.

### III- Sites internet



Pour répondre à la demande des Ecoles Doctorales de pouvoir bénéficier de nouveaux sites internet afin d'assurer la gestion de leurs opérations de recrutement, le Collège Doctoral s'est rapproché du Service Communication de l'Université de Limoges.

Ainsi, avec l'appui de Marine Carboni, cheffe de projet communication éditoriale au sein du Service Communication et Thomas Bauer, Vice - Président Communication, un premier gabarit a été élaboré.

Cette première version a été conçue conformément à la vision partagée avec les porteurs de projet lors de la réunion du 15 juillet 2021. En ce sens, une page d'accueil CED, incluant une page par Ecole Doctorale a été déployé (diapositive 25).

Qu'il s'agisse du Collège Doctoral ou des pages dédiées à chaque ED, ont notamment été prévues :

- Une partie dynamique, dédiée à la communication des actualités et des agendas,
- Une partie plus « statique », dédiée à la communication des informations et procédures.

Vincent Gloaguen précise, qu'à ce stade, certains éléments ne sont pas encore visibles sur le gabarit, à savoir :

- La charte graphique de l'Université, en cours de refonte au sein de l'établissement
- Les vidéos, qui peuvent, de façon optionnelle, être intégrées et qui doivent, pour cela, être réalisées en amont avec l'appui de Canalsup
- Les formulaires en ligne, éventuellement souhaités par chaque ED, qui pourront, dans ce cas, être déployés ultérieurement avec l'aide de la DSI

Afin de poursuivre les travaux engagés, il est demandé aux porteurs de projet de faire un retour, auprès de Vincent Gloaguen et Aurélie Angleraud, quant à l'architecture présentée en

séance, d'ici le **19 novembre 2021**, afin de respecter le calendrier envisagé (*diapositive 24*) pour une mise en ligne des sites en mars 2022.

Les contenus devront ensuite être rédigés par chaque ED d'ici fin janvier/ début février 2022.

Sont d'ores et déjà prises en compte les évolutions demandées en séance ci - après :

- Ajout d'animations supplémentaires (pictogrammes, schémas, organigrammes, etc...) en complément des menus et onglets, notamment pour accéder aux pages ED et aux contenus des formations,
- Ajout d'un onglet formations transversales sur le site du Collège Doctoral, pour maintenir la cohérence avec les pages de chaque ED, qui proposent une rubrique formations scientifiques.

### III- Point divers



- **Formations transversales :**

Neuf nouveaux modules, présentés par Frédérique Savignat, sont intégrés à l'offre de formations transversales 2021 – 2022 (*diapositives 27 et 28*), qui sera par ailleurs disponible sur le site du Collège Doctoral à compter du 10 novembre 2021.

- **Directions de thèse sans HDR :**

A la demande de Dominique Cros, la procédure d'encadrement de thèse par un non HDR et sans co-directeur HDR sera complétée lors de la prochaine CR du 22 novembre par la disposition suivante (*diapositive 30*) :

« Le directeur de thèse non HDR qui encadre une thèse à taux plein s'engage à soutenir son HDR dans les 5 ans qui suivent l'octroi de la première dérogation accordée par le CAC restreint ».

Une discussion devra également être engagée à nouveau pour les personnels affectés au sein d'établissements étrangers.

- **Vademecum de l'éméritat :**

Le vademecum de l'éméritat a été amendé des dispositions validées en CR du 21 juin 2021 (*diapositive 34*)

- **Mouvement des directeurs d'ED :**

Les départs suivants sont constatés pour les directions des ED SLPCE et SISMI (*diapositive 35*) :

- Bernard JARY (Retraite au 01/01/2022),
- Didier TSALA EFFA (Changement de Laboratoire au 01/01/2022).

Après échange avec Didier Tsala Effa, Vincent Gloaguen propose de s'occuper de l'organisation de sa succession à la direction adjointe de l'ED SLPCE, pour la période du 01/01/22 au 31/08/22.

- **Délégations de signature de la Présidente :**

Pour l'année universitaire 2021 - 2022, la Présidente de l'Université de Limoges ne donnera délégation de signature qu'aux nouveaux directeurs d'ED qui auront été élus sur le périmètre actuel (COMUE) de leurs conseils respectifs.

- **Revalorisation des contrats doctoraux :**

Pour les contrats doctoraux conclus à compter du 01/09/2021, la rémunération est revalorisée à hauteur de 1866€ brut mensuel.

- **Nouveau guide et dossier de soutenance :**

Disponible sur le site du Collège doctoral, le guide de soutenance a été mis à jour et agglomère l'ensemble

des informations et démarches à réaliser pour soutenir sa thèse (procédure de soutenance, analyse anti-plagiat, modalités de dépôt, signalement, diffusion et archivage des thèses).

Ce guide intègre également une boîte à outils, constituée notamment du nouveau dossier de soutenance, en vigueur depuis la mi-octobre, et qui rassemble, dans un document unique, la composition du jury, la langue de rédaction du manuscrit et de soutenance de la thèse, la demande de confidentialité et le choix de diffusion de la thèse sur internet.

- **VAE** :

Une démarche est actuellement en cours à l'échelle de l'établissement pour mettre en place une procédure VAE pour l'ensemble des formations qui sera adoptée au cours du printemps 2022. Une présentation sera proposée lors du prochain conseil du Collège des écoles doctorales.

- **ADUM** :

Nouveau logiciel adopté par l'Université de Limoges pour gérer la formation doctorale à compter de septembre 2022, une présentation du logiciel sera proposée aux directeurs et gestionnaires d'ED **le 6 décembre prochain à 14h.**